

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-3-2

Séance du vendredi 17 mai 2013

COMMUNE DE BALDERSHEIM LEVEE DE DECHEANCE BIENNALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-5-3 du 9 décembre 2009 relative aux modifications du guide des aides départementales et du règlement financier,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-3-1 du 6 décembre 2012 relative au vote du budget primitif 2013 en matière d'aides aux communes dans le domaine de la voirie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- proroge le délai de validité de la subvention pour l'aménagement de la rue des Prés accordée à la commune de Baldersheim jusqu'au 31 décembre 2013,
- décide de procéder au versement du solde de la subvention, calculé sur la base des décomptes finaux produits par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du programme A284 de la politique A08.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions